**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 13 h 15, 8 juin 2018 en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Daniel Monette :

Messieurs Michel Charron, conseiller district 5

Jean-Pierre Cholette, conseiller au district 2

Pierre Deschênes, conseiller au district 4

Michel Dubé, conseiller au district 3

Mesdames Christiane Laurin, conseillère au district 6

Jocelyne Thouin, conseillère au district 1

Monsieur Simon Leclerc, directeur général, est également présent.

Tous les membres reconnaissent avoir reçu l’avis de convocation.

Cette séance extraordinaire a été convoquée pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Acquisition d’une scène
3. Clôture de la séance

**144-06-2018**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Suite à la constatation du quorum, il est proposé par monsieur le maire Daniel Monette et résolu unanimement d’ouvrir la séance.

**145-06-2018**

**ACQUISITION D’UNE SCÈNE**

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu d’autoriser l’acquisition d’une scène mobile, rendue disponible par la ville de Repentigny et après en avoir assuré l’inspection, pour un coût de 3 456,78 $, taxes en sus, si acceptation de notre soumission pour tel achat.

**146-06-2018**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L’ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame la conseillère Christiane Laurin, il est unanimement résolu de lever la séance à 13 h 48.

Daniel Monette Simon Leclerc

Maire Directeur général